



Mairie de Sens-sur-Seille

1 route de Chalon

71330 SENS SUR SEILLE

Tél. 03.85.74.72.99

mairie@senssurseille.fr

République Française

Département de Saône-et-Loire

Canton de Pierre-de-Bresse

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Sens-sur-Seille en date du 14 septembre 2026

Date de convocation : 07 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 14 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Sens-sur-Seille, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Sébastien JACQUARD, Maire.

Etaient présents : Mme Karine CHATOT-FEBVRE, Mme Floriane CUENIN, M. Jean-Daniel DUBOSSON, Mme Françoise GAUFFINET, M. Sébastien JACQUARD, Mme Audrey JALLEY, Mme Stéphanie MARTIN-EVRARD, M. Jean-Jacques NALTET, M. Denis PIOTELAT, M. Olinca RIGAUD, M. Max SAVARIN-MARESTAN

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, M. Jean-Daniel DUBOSSON est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion du conseil, en date du 05 juin 2026. Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- Analyse et validation des devis pour l'Annexe.
- Analyse et validation devis pour l'installation de matériel de vidéoprotection dans les salles
- Analyse et validation devis pour des travaux de voirie
- convention cadre du Centre de Gestion 71
- Encaissement de l'attribution compensant le transfert de la part CPS des communes de la CCB 71
- Projets 2027
- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde
- Planification des réunions des commissions communales
- Informations et questions diverses

2026.30 - Analyse et validation des devis pour l'Annexe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune souhaite procéder à la rénovation du bâtiment communal situé derrière la mairie, afin de créer un nouvel espace destiné à accueillir les associations de la commune.

Ce nouvel équipement, dénommé « L'Annexe », a vocation à constituer un espace communal polyvalent permettant de répondre aux différents besoins de la commune et de ses habitants.

Dans un premier temps, cette salle sera destinée à accueillir les associations communales pour leurs réunions.

Monsieur le Maire précise toutefois que cet équipement pourra également, à l'avenir, être utilisé comme salle des cérémonies et comme salle du Conseil Municipal, notamment afin de disposer d'un espace adapté et fonctionnel pour l'organisation des différentes réunions et manifestations officielles de la commune.

La salle pourra également être mise à disposition des différentes institutions, administrations, organismes publics ou partenaires de la commune, lorsque ceux-ci en feront la demande, notamment pour l'organisation de réunions, permanences, rencontres entrant dans le cadre de leurs missions. Le projet permettra ainsi de disposer d'un équipement communal polyvalent, susceptible d'évoluer en fonction des besoins futurs de la commune et de constituer un lieu accessible aux différents acteurs de la vie locale et institutionnelle.

Dans le cadre de cette opération, plusieurs entreprises ont été sollicitées afin de présenter des devis pour les différents travaux nécessaires à la rénovation du bâtiment.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus et précise les différentes prestations proposées.

Après analyse des offres et au regard de la nature des travaux, des prestations proposées et des montants présentés, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les devis suivants :

- Menuiserie : entreprise AB MENUISERIE AGENCEMENT de Bletterans 5 rue des Acacias, pour un montant de 12 434,91 € HT, soit 14 921,89 € TTC pour les ouvertures en PVC et 2 598,04 € HT, soit 2 857,84 € TTC pour les ouvertures bois ;
- Maçonnerie : entreprise SARL Vincent ROYOT Maçonnerie de Sens-sur-Seille 350 route de Bletterans, pour un montant de 18 474,80 € HT, soit 22 169,76 € TTC ;
- Assainissement individuel : entreprise VHM Canalisation de Molsheim 11 route Ecospace, pour un montant de 8 101,62 € HT, soit 9 721,94 € TTC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont nécessaires afin de permettre la rénovation et l'aménagement du bâtiment dans des conditions adaptées à ses différentes utilisations futures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de rénovation du bâtiment communal situé derrière la mairie et la création de la salle communale polyvalente « L'Annexe » ;
- approuve la vocation polyvalente de cette salle, destinée notamment à accueillir les associations communales, mais pouvant également être utilisée à l'avenir comme salle des cérémonies et salle du Conseil Municipal ;
- approuve la possibilité de mettre cette salle à disposition des institutions, administrations, organismes publics et partenaires de la commune, sur demande et selon les modalités qui seront définies par la commune ;
- valide les devis présentés pour les travaux de menuiserie, de maçonnerie et d'assainissement individuel ;
- retient les entreprises mentionnées ci-dessus pour la réalisation des travaux ;
- approuve les montants des travaux mentionnées ci-dessus pour la réalisation des travaux correspondants ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les devis, bons de commande et tous documents nécessaires à la réalisation de ces travaux ;
- autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses correspondantes, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget communal ;

2026.31 - Analyse et validation des devis pour l'installation de matériel de vidéoprojection dans les salles communales

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'équiper la salle des fêtes et la salle l'Annexe en matériel de vidéoprojection afin d'améliorer les conditions d'utilisation de ces équipements communaux, notamment lors des réunions, manifestations, conférences et diverses activités organisées par la commune et les associations.

À cet effet, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise EURL FAVIER Sébastien de Bletterans 7 zone sous le Moulin, pour un montant de 24 329,18 € HT, soit 29 195,02 € TTC, concernant la fourniture et l'installation du matériel de vidéoprojection dans les deux salles.

Monsieur le Maire présente le devis au Conseil Municipal et précise que cette installation permettra de disposer d'un équipement adapté aux besoins des utilisateurs des salles communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le devis présenté par l'entreprise EURL FAVIER Sébastien de Bletterans 7 zone sous le Moulin, pour l'installation de matériel de vidéoprojection à la salle des fêtes et à la salle l'Annexe, pour un montant de 24 329,18 € HT, soit 29 195,02 € TTC ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette prestation ;
- inscrit les crédits nécessaires au budget communal pour assurer le règlement de cette dépense ;
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2026.32 - Validation devis pour des travaux de voirie impasse des Platières

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la réfection du chemin situé impasse des Platières, afin d'assurer sa remise en état et de garantir de meilleures conditions de circulation et de sécurité.

À cet effet, un devis a été établi par l'entreprise BARDOUX 39, située 1279 rue des Brantus, 39140 Chapelle-Voland, pour un montant de 37 260,00 € HT soit un montant TTC de 44 172,00 €.

Monsieur le Maire précise toutefois que le montant définitif de la facture pourra varier en fonction des résultats du sondage préalable du chemin, notamment selon que la profondeur et la structure existante soient suffisantes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le devis présenté par l'entreprise BARDOUX 39 pour la réfection du chemin de l'impasse des Platières, pour un montant estimatif de 37 260,00 € HT, soit 44 172,00 € TTC ;
- prend acte que le montant définitif des travaux pourra être ajusté en fonction des résultats du sondage et de l'état réel du chemin constaté lors de l'intervention ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux ;
- dit que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget communal.

2026.33 – Convention cadre du Centre de Gestion 71

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48 ;

Vu le Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

Vu le projet de convention cadre destiné aux collectivités et établissements affiliés ;

Considérant la nécessité de formaliser le consentement de la collectivité souhaitant bénéficier des missions complémentaires facultatives proposées par le CDG 71 ;

Le rapporteur entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la convention cadre du CDG 71 ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention-cadre proposée par le CDG 71, tous avenants et actes subséquents ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal.

2026.34 – Encaissement de l'attribution compensant le transfert de la part CPS des communes de la Communauté de Communes Bresse Revermont 71

Vu la loi des finances pour 2024 et l'article 240 modifiant la répartition de la part (CPS) entre les communes et leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

Vu les dispositions de reversement obligatoire codifiées à l'article L. 5211-32 du CGCT,

Vu l'arrêté ministériel du 15 avril 2026, portant notification des attributions individuelles au titre des reversements de la CPS de la taxe professionnelle des communes, publié au journal officiel du 12 mai 2026.

Ces attributions constatées chaque année par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales. Elles constituent des dépenses obligatoires des établissements publics de coopération intercommunale. Ces dispositions sont codifiées à l'article L. 5211-32 du CGCT, et un décret en Conseil d'Etat précise les modalités de calcul de l'attribution reversée aux communes membres.

Compte tenu de ces éléments, le reversement par la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 à la commune de Sens-sur-Seille est de 2 657 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte l'encaissement d'un montant de 2 657 € de compensation du transfert de la CPS des communes
- dit que le montant sera imputé au compte 748388 du budget primitif 2026

Point n'appelant pas à délibération

- **Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :** suite au changement de l'équipe municipale, il a lieu de procéder à la mise à jour du PCS. Un exemplaire sera imprimé pour chaque conseiller afin de pouvoir le mettre à jour, puis un arrêté du Maire sera pris afin de valider les modifications.
- **Projets 2027 :**
 - Restaurant des 4 chemins : suite à la demande des propriétaires, une étude est en cours afin d'analyser le coût financier d'une reprise du restaurant par la commune,

- Logements cure a terminer + les extérieurs,
- Continuité du bâtiment l'Annexe,
- Logement au-dessus de la mairie à rénover,
- Cuve récupération eau de pluie si il y a des subventions.
- **Planning des commissions communales :**
 - CCS : le mardi 6 octobre 2026 à 20h30
 - Bulletin Municipal : le lundi 12 octobre 2026 à 19h30
 - Voirie : le jeudi 1^{er} octobre à 18h30

Informations diverses

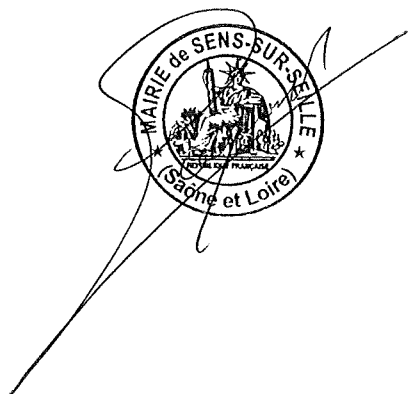
- **Retour réunion :** Jean-Daniel DUBOSSON et Jean-Jacques NALTET présentent un compte-rendu de leur réunion du syndicat de la Seillette,
- **Déco de Noël :** installation des décorations de Noël le samedi 5 décembre.
- **Cartes avantages jeunes :** distribution lors du marché des producteurs le dimanche 20 septembre.
- **Vitesse véhicule :** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un rapport sur la vitesse moyenne des véhicules sur les routes de la commune.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 12 octobre 2026 à 20h30, salle de réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Sébastien JACQUARD, Maire

Jean-Daniel DUBOSSON, Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'JD', written over a large, faint, stylized signature.